



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

1/6

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 8
Présents : 8

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Pascale GUIGONNAT, Sylvain COLLIAT, Alexandre GROBEL, Véronique HUARD.

Absents excusés : Mélanie BAJOT, Aurélie CATTEAU, Georges DELEAVAL, Valérie MOSSUZ, Pascal PLANTARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Emilie CLERC-ROGUET.

ORDRE DU JOUR

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sylvain Colliat

2. PRESENTATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE PAR LE CABINET CLIC'UGUET

Madame Amandine MOULIN du cabinet Clic fait une présentation du PCS (voir documents joints).

Celui-ci doit être complété du mot du Maire ainsi que d'une photo de couverture.

Il est prévu un exercice de mise en situation afin de que les conseillers puissent s'approprier le document.

3. COMPTES RENDUS

3.1. Réunion du conseil municipal du 18 novembre 2014

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

3.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal

Néant

3.3. Réunions communales

3.3.1. Avancée de la révision du PLU

Suite à de nombreux échanges et petites modifications avec le cabinet Latitude et afin de permettre aux membres de la commission PLU de lire une dernière fois sereinement le dossier, il a été décidé de reporter le vote du projet d'arrêt du PLU au 13 janvier 2015.

4. URBANISME

4.1. Permis de construire

Néant



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

2/6

4.2. Déclaration préalable

Néant

5. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

5.1. Travaux Divers

- **Le Pont de la Croze**

Les travaux de reconstruction pris en charge par le SIFOR ont débuté la semaine dernière.

Ils sont un préalable à la réalisation prochaine des bassins écrêteurs.

- **Coupe de Bois**

L'entreprise DUCRET LES FILS a enfin débuté la coupe de Bois qu'elle a acquis par appel d'offre l'année dernière.

- **Projet de la Savoie**

Le groupe de travail du projet de la Savoie s'est réuni le 1^{er} décembre en présence de Monsieur Brière, architecte, et de Madame Pandal et Monsieur Tuttino de Teractem.

L'objet de la réunion était pour Teractem de proposer un aménagement à partir des objectifs de l'AEU.

Monsieur Brière a émis certaines critiques concernant le projet de l'AEU. Celles-ci visent entre autres le volume des bâtiments, l'orientation de ceux-ci, les murs de soutènement...Sa proposition d'aménagement prend donc en compte ces différents aspects et change partiellement le projet initial.

Le conseil s'accorde pour dire que cette proposition permet d'avoir un regard différent sur le projet de la Savoie. Cela permettra d'enrichir la réflexion, de l'amener sur les questions opérationnelles pour une meilleure prise de décision.

Une nouvelle réunion a été fixée avec Teractem le 26 janvier 2015.

Au préalable, Monsieur le Maire souhaite demander aux techniciens d'Annemasse-agglo de :

- présenter les différents montages possibles pour mener à bien ce type de projet, apporter des éléments économiques (charge foncière, objectif de prix au m2, situation du marché...)

- faire une présentation sur les différents types de logements sociaux.

Il sera proposé au groupe de travail une réunion à ce sujet le 19 janvier 2015 (jour et heure à confirmer).



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

3/6

La commission PLU qui doit se réunir le 16 décembre, devra s'assurer que l'OAP de la Savoie ne soit ni trop restrictif, au vu des dernières informations, ni trop souple afin de garantir une qualité du projet et des bâtiments.

6. DÉLIBÉRATIONS

6.1 Approbation du Plan Commune de Sauvegarde (PCS) de la commune de Juvigny.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Plan Communal de Sauvegarde de la commune vient d'être achevé.

Le Plan Communal de Sauvegarde est présenté au Conseil Municipal pour délibération, il sera ensuite porté à la connaissance de Monsieur le Préfet.

Monsieur le Maire prendra alors un arrêté pour valider le PCS de la commune et ainsi le rendre opérationnel.

Le Plan Communal de Sauvegarde a été formalisé, les procédures qui en découlent doivent être connues des élus et des agents. Ainsi les points suivants ont été présentés :

- Présentation des aléas, des enjeux : diagnostic des risques de la commune,
- Organisation communale : organigramme, modalité de déclenchement du PCS,
- Stratégies d'actions : moyens d'alerte communaux, la sauvegarde de la population, la sécurisation des zones, l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement de la population,
- Annuaire de crise : le recensement des moyens humains et matériels internes et externes.

Une fois le PCS arrêté, la population en sera informée par un article dans le bulletin de liaison de la commune. Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) sera diffusé avec le bulletin de liaison.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- **Valider** le Plan Communal de Sauvegarde qui vient de lui être présenté
- **Valider** le DICRIM présenté,
- **Valider** le plan de distribution des pastilles d'iode présenté.

6.2 Délibération portant sur la modification du règlement de la restauration scolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de modification du règlement de la restauration scolaire :

Chapitre : **FACTURATION** (page 3 du règlement) :



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

4/6

« [...] **Le paiement se fait à la fin de chaque mois**, à la réception de la facture et avant la date limite de règlement ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir débattu,

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement approuvé par délibération du 24 juin 2014,
- **DIT** que ce règlement sera applicable dès la rentrée scolaire de janvier 2015,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette délibération.

6.3 Délibération portant sur la modification du règlement du périscolaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de modification du règlement du périscolaire :

Chapitre : **FACTURATION** (pages 3 et 4 du règlement) :

« [...] **Le paiement se fait à la fin de chaque mois**, à la réception de la facture et avant la date limite de règlement ».

Le Conseil Municipal,
Après avoir débattu,

- **APPROUVE** à l'unanimité la modification du règlement annexé à la présente délibération (annexe n°2),
- **DIT** que ce règlement sera applicable dès la rentrée scolaire de janvier 2015,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre cette délibération.

6.4 Convention de remboursement des frais de scolarité de Classe CLIS avec la commune de Douvaine.

Considérant que la commune de Douvaine gère pour les communes avoisinantes la Classe d'Intégration Scolaire,

Considérant que cet accueil engendre des frais pour la commune de Douvaine,

Considérant que l'enfant ADOLPHE Cloé a bénéficié de ce dispositif lors de l'année scolaire 2013/2014.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention entre les deux communes afin de permettre le mandatement des frais de scolarité,

Celle-ci porte sur le montant de la participation qui s'élève à 550 euros, pour les rentrées 2013-2014-et 2015.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

5/6

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention,
- AUTORISE Monsieur le Maire à mandater la somme de 550 euros en faveur de la mairie de Douvaine, somme qui correspond à la scolarisation de l'enfant Cloé ADOPLHE, pour l'année scolaire 2013/2014.

6.5 Subvention au GAE.

Après examen du dossier de demande de subvention présenté par le GAE et après avoir délibéré, le conseil municipal :

- **ACCEPTE** à l'unanimité d'octroyer la subvention d'équilibre suivante pour l'année 2014 d'un montant de Mille cinq cents euros.

Le Conseil s'accorde pour réunir les associations en début d'année 2015 afin d'aider à une planification cohérente des manifestations, en liaison avec l'école et le service animation. Cette planification permettra de communiquer voire de s'intégrer aux calendriers des manifestations des communes les plus proches. Un nouveau point sera fait à l'occasion du vote des subventions à l'automne 2015.

6.6 Partenariat avec le trésor public relatif aux poursuites sur produits locaux.

Afin de permettre un recouvrement efficace des produits locaux par le comptable public, il est nécessaire de signer une convention entre la commune de et Monsieur AMADE, comptable public.

Cette convention permettra entre autres d'améliorer la qualité des émissions des titres de recettes, d'échanger régulièrement des informations entre l'ordonnateur et le comptable et de mettre en place une sélection des poursuites avec détermination de seuil de poursuites.

Après avoir débattu,
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Trésor public relative aux poursuites sur produits locaux – seuils de diligences entre la commune de Juvigny et le comptable public du trésor public d'Annemasse.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1 Avancement du Schéma de mutualisation piloté par Annemasse-Agglomération.

Mandat a été donné à KPMG d'élaborer le schéma de mutualisation pour les 12 communes et Annemasse-agglomération.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2014

Réf. : CR2014-14
Date : 12/12/2014

6/6

Un état des lieux a été fait auprès de chaque commune, suivi d'un début d'analyse sur les différents aspects que pourrait prendre la mutualisation.

Une lettre d'information sera adressée prochainement à chaque conseiller municipal et agent de l'agglomération.

7.2. Jour de réunion du prochain conseil municipal.
13 janvier 2014.

8. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Néant

Le secrétaire,

Sylvain COLLIAT

Fin du conseil municipal à 22h00

Signatures :

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Pascale GUIGONNAT

Alexandre GROBEL

Véronique HUARD